

Commission du Vieux Paris

Séance plénière du 30 avril 2009

Compte rendu

Assistaient à la séance : M^{me} Danièle Pourtaud, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M. Didier Bertrand, M^{me} Karen Bowie, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. Olivier Cinqualbre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, M^{me} Agnès Masson représentée par M. Thibaud Bouard, M. Philippe Moine, M. Olivier de Monicault, M. Christian Nicol représenté par M. Xavier Ousset, M. Thierry Paquot, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Pauline Véron.

Excusés : M^{me} Dominique Alba, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Pierre Bortolussi, M. Henri Bresler, M. François Chaslin, M^{me} Anne-Marie Châtelet, M^{me} Solenn Guevel, M. Dany Sandron.

La séance est présidée à l'Hôtel de Ville par M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine.

ORDRE DU JOUR

Les résolutions prises par la Commission lors de cette séance ont été publiées au *BMO* du 5 juin 2009.

COMMUNICATION

L'actualité archéologique à Paris, avec Didier Busson, Catherine Brut, Françoise Lagarde, Rose-Marie Mousseaux, Sylvie Robin, archéologues, Département histoire de l'architecture et archéologie de Paris.

Ces communications seront publiées ultérieurement dans un document indépendant. L'actualité archéologique de Paris figure dans les pages du site Paris.fr

PERMIS DE DEMOLIR

- ✓ 2 bis, quai des Célestins, 1, rue des Lions Saint-Paul et 1-3-7, rue du Petit Musc - 4^e arr. - Ancien hôtel de Fieubet
- ✓ 10, rue de Clichy et 2-4 rue de la Trinité - 9^e arr. - Hôtel de Wendel
- ✓ Mairie du XIV^e - 2, place Ferdinand Brunot - 14^e arr.
- ✓ 6-8, place de la Concorde - 8^e arr. - Automobile Club de France
- ✓ 38, boulevard des Italiens et 2-6, rue de la Chaussée d'Antin - 9^e arr. - maisons Le Pestre

CONSULTATIONS ET FAISABILITES

- ✓ 51, rue Volta - 3^e arr.
- ✓ 97, rue du Faubourg du Temple - 11^e arr. (report du 01/04/2009)

DOSSIERS REPORTEES

Compte tenu de l'heure tardive, l'examen des dossiers de la gare d'Austerlitz, dans le 13^e arrondissement et du 26, avenue de l'Observatoire, dans le 14^e arrondissement, est renvoyé à une prochaine séance.

**2 bis, quai des Célestins, 1, rue des Lions Saint-Paul,
1-3-7, rue du Petit-Musc (4^e arr.)**
Construction neuve dans le jardin de l'ancien hôtel de Fieubet

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. JACHET Nicolas

SA ECOLE MASSILLON FIEUBET

Permis de démolir n°075 104 09 V 0002 déposé le 17/02/2009

« Démolition d'un bâtiment d'un étage, de deux préaux et de deux murs de clôture d'un établissement d'enseignement primaire et secondaire. »

PROTECTIONS

- Les façades sur le quai des Célestins et sur la rue du Petit-Musc sont inscrites à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques (24 mars 1928).
- Site inscrit (06 août 1975)
- Secteur sauvegardé du Marais

HISTORIQUE. Œuvre de Jules Hardouin Mansart (dessin original ci-dessous pour la façade côté quai), l'hôtel de Fieubet a changé de mains et de programme à la Révolution. Redevénu hôtel particulier, il a fait l'objet, sous le Second Empire, d'une opération de restructuration, d'extension et d'ornementation qui en ont fait un caprice architectural néo-maniériste unique en son genre (Jules Gros, architecte). Transformé en école après la Commune, il subit une nouvelle et importante extension côté quai au début du XX^e siècle. Le projet de construction neuve sur jardin était déjà implicitement prévu, dès les années 1960, dans le plan du secteur sauvegardé mais il ne s'est toujours pas concrétisé, tant le projet architectural faisait débat (voir ci-dessous les précédentes recommandations de la Commission du Vieux Paris). La démolition des annexes des années 1950, quant à elle, n'a jamais été contestée.

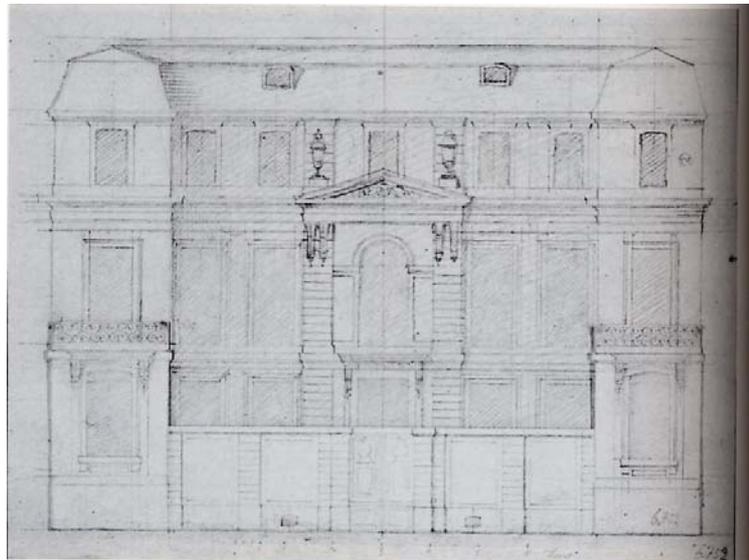
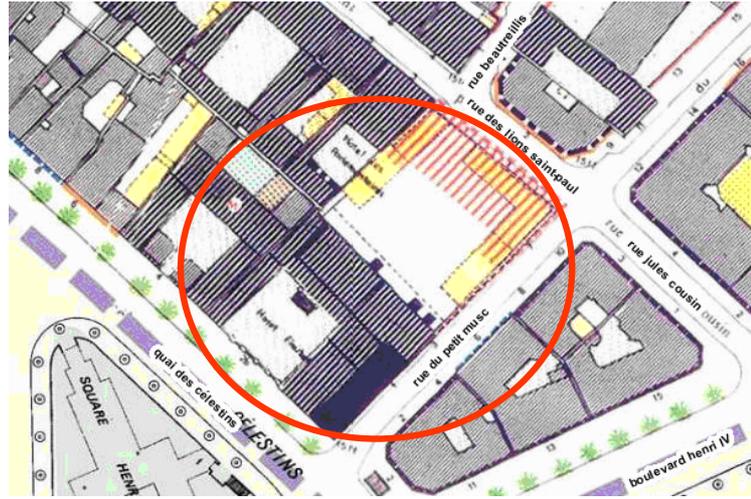
ANTERIORITE

- Vœu du 7 octobre 1997 pour « que le projet de destruction des bâtiments parasites du jardin de l'hôtel de Fieubet, belle construction de Jules Hardouin-Mansart, soit assorti de strictes réserves concernant leur reconstruction : hauteur des nouveaux bâtiments ne dépassant pas le chaperon du mur de clôture, choix d'une architecture neutre ».

- Vœu à l'unanimité du 3 mars 1998 pour « que l'actuel projet de construction d'un bâtiment contenant des salles de classe et un gymnase sur une partie de l'ancien jardin de l'hôtel de Fieubet soit revu tant dans sa volumétrie que dans son architecture. Le bâtiment projeté nuirait considérablement à la perception et à la mise en valeur de la grande façade sur jardin de l'hôtel, oeuvre insigne du grand architecte Jules Hardouin-Mansart ».

- Séance du 2 mai 2000 (BMO n° 26 du 30/03/2001) : « Le nouveau projet donne satisfaction aux demandes de la Commission. Souhait que la façade de l'hôtel de Fieubet soit ravalée. »

Ci-contre, en haut, extrait du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (en jaune : à démolir ; hachuré rouge : emprise constructible) ; au centre, photo Lansiaux mai 1917 ; en bas, élévation, dessin J.H Mansart, fin des années 1670.



PRESENTATION. Il s'agit d'une nouvelle demande de permis de démolir des bâtiments de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle dans la cour de l'école Massillon, en application du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (PSMV), avec notamment l'obligation de se mettre à l'alignement de la rue des Lions Saint-Paul et donc de démolir le mur de clôture (même demande qu'en 1997, obtenue mais non mise en œuvre).

Ces bâtiments bas sont adossés au mur de clôture de l'ancien jardin de l'hôtel de Fieubet, maison aménagée en 1678-81 par Jules Hardouin-Mansart.

Depuis les modifications apportées aux façades antérieures par Jules Gros sous le Second Empire, la façade sur jardin est celle qui témoigne le mieux du dessin original de l'hôtel. Par le jeu combiné des ressauts et du décor qui met en valeur la porte centrale, elle s'inscrit parfaitement dans l'esthétique des élévations des hôtels particuliers parisiens du règne de Louis XIV qui tendent vers un style sévère. Les vases en bas-relief du premier étage sont en outre comme une « signature » du Premier architecte du roi (d'après B. Jestaz).

La qualité de cette façade a attiré l'attention de la Commission du Vieux Paris qui, en 1997 et 1998, a souhaité une volumétrie et un traitement modestes du futur bâtiment.

En 2000, l'architecte Jean-Pierre Duthoit présente un projet répondant partiellement aux premiers vœux de la Commission et proposant un projet, inspiré des architectures de jardin métalliques, qui associait transparence et végétalisation des façades tout en affirmant la présence du mur de clôture de l'ancien jardin. En réduisant la hauteur et l'emprise du nouveau bâtiment, il améliorerait la visibilité de la façade de l'hôtel depuis la rue du Petit-Musc. La Commission du Vieux Paris avait approuvé ce dessin.

Le projet aujourd'hui en cours d'instruction est sensiblement le même - à l'exception des quatre niveaux de sous-sol sous l'ancien jardin qui ne sont plus d'actualité. Toutefois, les ouvertures du mur de clôture sont plus nombreuses.

DISCUSSION. Des questions sont posées concernant la nature du mur de clôture qui doit être percé de plusieurs fentes. Il est demandé si une étude historique a permis de le dater. L'examen des plans anciens de cette rue tendrait à accréditer une date très ancienne, remontant au XVIII^e siècle. Pour s'en assurer des investigations complémentaires sont demandées sur ce point.

En revanche, la Commission accepte la démolition des bâtiments annexes situés dans la cour.

Le dossier sera de nouveau examiné lors de la délégation permanente du 14 mai 2009.

De haut en bas : façade côté cour, dernier élément visible de l'œuvre de Mansart ; les annexes à démolir ; le mur de clôture sur la rue du Petit-Musc, sans doute réhaussé dans le passé ; le dernier projet de l'architecte (Duthoit) faisant apparaître le mur percé et la paroi végétale.



10, rue de Clichy, 2-4, rue de la Trinité (9^e arr.) Réaménagement de l'hôtel de Wendel en école élémentaire

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. MONTHIOUX Jacques

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE

SHON démolie : 942 m²

SHON créée : 847

Permis de construire n° 075 109 09 V 0007 déposé le 12/02/2009

« Travaux en vue du changement de destination d'un bâtiment de trois étages à usage de bureaux en école élémentaire et habitation (trois logements de fonction créés) avec création de planchers à tous les niveaux, modification partielle de l'aspect extérieur sur l'ensemble des façades et toitures et suppression du parc de stationnement. »

PROTECTIONS

- Parcelle signalée
- Espace vert protégé

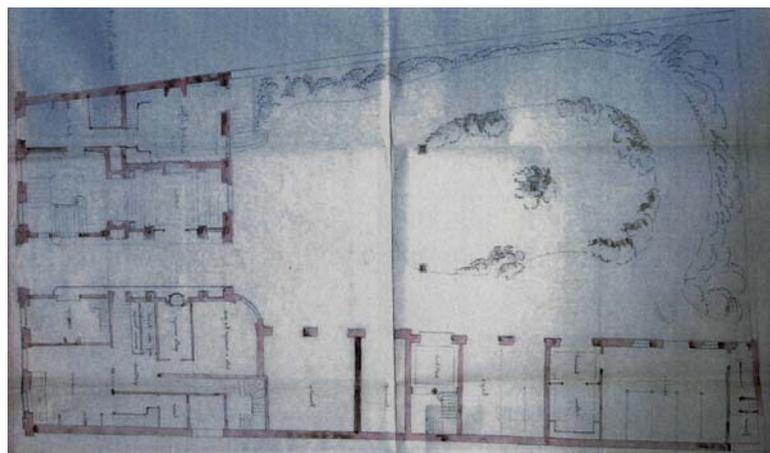
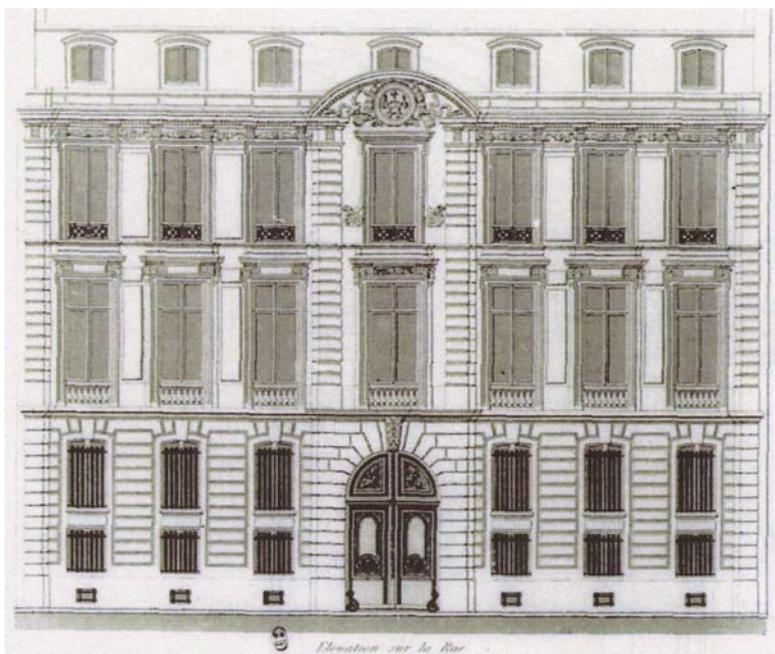
ANTERIORITE

Vœu du 23 mai 2006 « en faveur de la préservation et de la remise en valeur de l'ensemble exceptionnel que constitue l'hôtel construit entre 1856 et 1859 pour l'industriel de forge lorrain Alexis-Charles Wendel par l'architecte Sidoine-Maurice Storez (1804-1881), bâtiment protégé au titre du futur PLU au 10, rue de Clichy (9^e arr.). La qualité des décors intérieurs de l'étage noble en fait l'un des témoignages les plus significatifs de l'art français du Second Empire ».

PRESENTATION. Ensemble construit entre 1856 et 1864 pour la famille de Wendel par l'architecte Sidoine Maurice Storez et décoré par Eugène Lami. L'hôtel particulier construit de 1856 à 1859 comprend un corps de logis sur rue en pierre de taille avec une aile en retour le long du mitoyen, dans le prolongement de laquelle se trouve un corps de bâtiment en brique et pierre regroupant les communs ; la différence de matériaux marque de façon significative la hiérarchie des programmes. En 1860, le choix définitif de l'emplacement de l'église de la Trinité modifia la configuration des lieux et fut pour la famille de Wendel l'occasion d'agrandir son terrain : un immeuble de rapport à l'angle des rues de Clichy et de la Trinité est ajouté en 1864, dans le même registre que l'hôtel initial. La propriété de Wendel constitue donc un ensemble relativement homogène jusqu'en 1908 - date à laquelle le corps principal de logis a été surélevé.

Si ces travaux, exécutés par l'architecte Raoul Gignoux, entraînent des modifications intérieures importantes et contribuèrent à distinguer l'hôtel de l'immeuble de rapport, la campagne de travaux réalisée en 1984 pour transformer l'ensemble en bureaux a été beaucoup plus radicale.

Ci-contre, de haut en bas : formation des abords de la nouvelle église de la Trinité (l'emplacement de l'hôtel de Wendel, en sombre, se trouve au nord-ouest du chevet) ; façade sur la rue de Clichy, dessin Victor Calliat 1864 ; Bibliothèque nationale.



La suppression d'une volée de l'escalier d'honneur entre les étages, la démolition des escaliers de service et des courettes, le remaniement des circulations verticales, la création d'un garage sous le jardin, sont quelques-unes des nombreuses modifications liées à l'opération qui a profondément bouleversé les bâtiments.

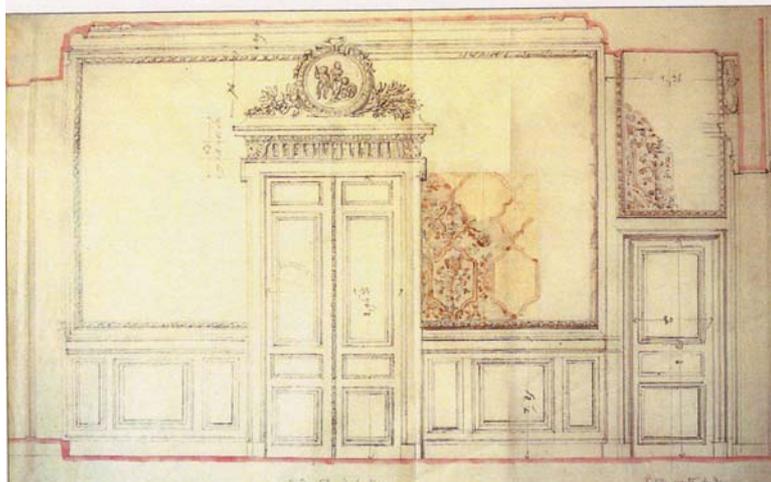
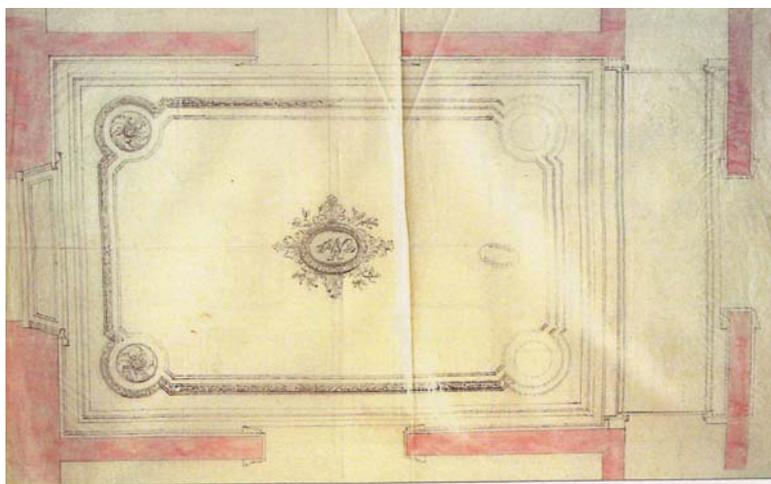
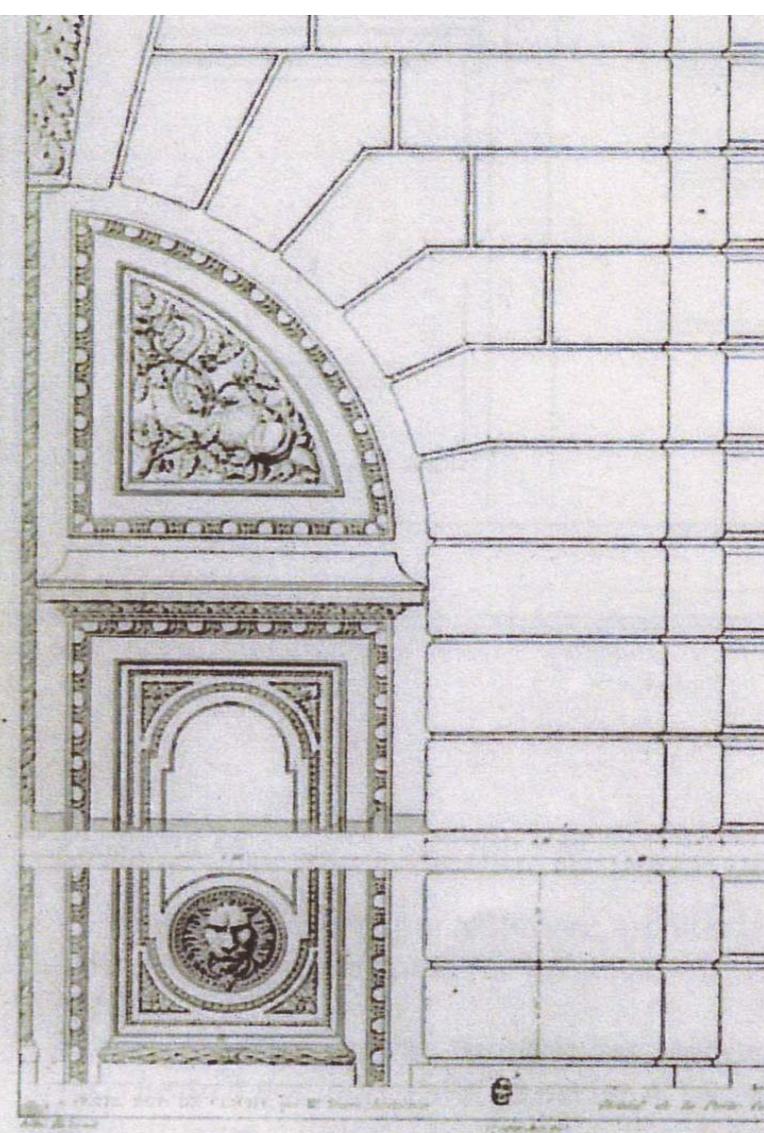
Le principe retenu pour le réaménagement de cet hôtel en école élémentaire consiste à circonscrire une partie dite « patrimoniale » (les pièces décorées auxquelles les élèves n'auraient qu'un accès restreint) et à proposer, hors de ce périmètre, l'aménagement standard de onze classes et d'une cantine.

Ainsi le vestibule, l'escalier d'honneur et les principales pièces de l'étage noble pourront-ils être rénovés ou restaurés à l'abri des contraintes qui régissent l'architecture des écoles de la Ville.

Ces règles draconiennes s'appliquent dans toute leur sévérité au reste du projet. Elles ont conduit à homogénéiser les niveaux des planchers du rez-de-chaussée (au prix de la démolition d'une partie des caves voûtées), à repenser les accès par l'ouverture de nouvelles portes (abaissement d'allèges de fenêtres), à rehausser de deux ou trois lisses métalliques les appuis de fenêtres en fonte ornée, à minéraliser le jardin pour le transformer en cour d'école, à implanter une deuxième clôture côté rue de la Trinité pour tenir les enfants éloignés de la grille actuelle, à déplacer la fontaine décorative.

DISCUSSION. L'intérêt historique tout particulier de cet hôtel est mis en évidence par l'étude historique dont il a fait l'objet par le cabinet Réa, qui a retrouvé la correspondance entre Charles de Wendel et son architecte. Le mode de vie de ces grands maîtres de forges, se partageant entre leur fief (usine et château) de Lorraine et les obligations d'une représentation parisienne, a conditionné l'aménagement de leur demeure et en explique la complexité. L'hôtel est conçu pour une occupation mixte qui superposait étage noble réservé aux maîtres et appartements destinés à la location, afin de minimiser les frais. Il comportait naturellement un bureau personnel indépendant pour le chef de l'entreprise. Il devait en outre faire place aux différentes générations de la famille, qui devaient pouvoir y cohabiter harmonieusement avant de s'y succéder. Le résultat est une imbrication complexe qui contraignait par exemple au partage du grand escalier entre propriétaires et locataires, malgré la présence de huit escaliers au total.

Quant au modèle qui aurait inspiré l'architecte de cet hôtel, à l'alignement sur rue plutôt que dans une typologie d'Ancien Régime entre cour et jardin, il est à rechercher place Vendôme, rue Royale ou rue Saint-Florentin où les façades des hôtels forment le front bâti. La petite taille de la parcelle conduit l'architecte à placer sur rue des pièces secondaires et sur jardin le grand salon, tout en réservant l'ornementation, d'ailleurs simplifiée, à la façade sur rue. Le décor intérieur fut confié à Eugène Lami qui, sur la demande de M^{me} de Wendel, fut préféré à l'architecte Storez. Décorateur notamment de la famille Rothschild, Lami s'inspira du château de Ferrières pour les incrustations de marbre polychrome qui subsistent dans les salons et ont disparu ailleurs.

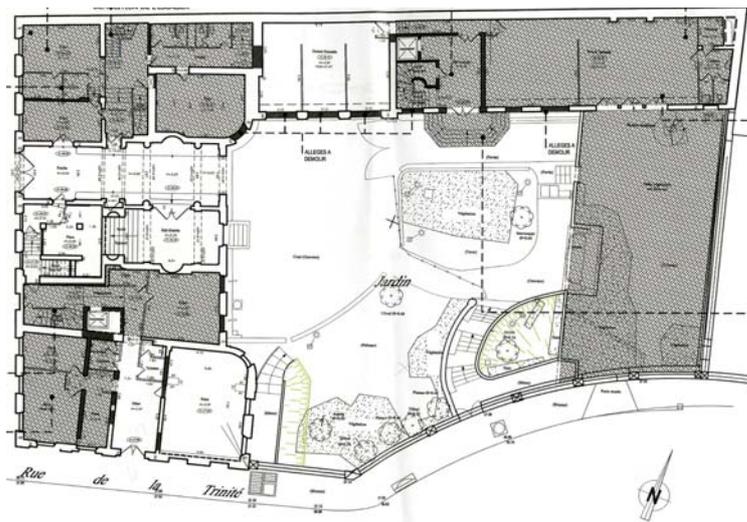


Ci-dessus, de haut en bas : hôtel de Wendel, détail de la porte cochère (Victor Calliat) ; décor des salons (clichés Réa).

L'usage des pièces patrimoniales non incluses incluses dans le projet scolaire est évoqué. Il est indiqué qu'elles accueilleront ponctuellement des activités culturelles, par exemple des concerts, et une salle de musique.

La question de la prise en compte par le projet des objectifs du Plan climat adopté par le Conseil de Paris est ensuite posée. Il est alors mentionné que les menuiseries anciennes vont être changées pour des fenêtres isolantes à double vitrage. En ce qui concerne l'Espace vert protégé (EVP), il est précisé que l'emprise va être largement minéralisée, afin de respecter les normes en vigueur dans les cours d'écoles. Son périmètre va évoluer, mais sa surface restera la même. Dans la mesure où le futur emplacement de la fontaine n'est pas encore arrêté, il est demandé que ce choix puisse faire l'objet d'échanges et de discussions avec la Commission.

RESOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 30 avril 2009 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a recommandé que le projet d'aménagement de locaux scolaires au sein de l'hôtel de Wendel fasse l'objet d'un accompagnement par la Commission du Vieux Paris, en particulier concernant le choix du nouvel emplacement de la fontaine et les modalités techniques de son déplacement, le dessin de la grille d'entrée ou le choix du revêtement de la cour, Espace Vert Protégé. (BMO du 5 juin 2009).



Ci-dessus, de haut en bas : hôtel de Wendel et immeuble de rapport attenant ; vues intérieures des salons et de l'antichambre (clichés DHAAP).

Ci-contre : Détail d'une cheminée et du grand escalier (clichés DHAAP), projet du plan des démolitions (en noir les murs à démolir, en gris les planchers à démolir).

2, place Ferdinand-Brunot (14^e arr.)

Démolition d'une voûte en pavés de verre, dans la mairie du 14^e arrondissement

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. MONTHIOUX Jacques

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE

Permis de construire n° 075 114 09 V 0004 déposé le 02/02/2009

« Création d'un ascenseur dans la cour intérieure de la mairie du 14^e arrondissement avec démolition partielle de plancher à rez-de-chaussée, de partie de la façade sur cour à tous les niveaux pour création d'accès à l'ascenseur, reconstruction de la voûte en pavés de verre après démolition et construction de plancher à rez-de-chaussée pour remise à niveau des surfaces de bureaux. »

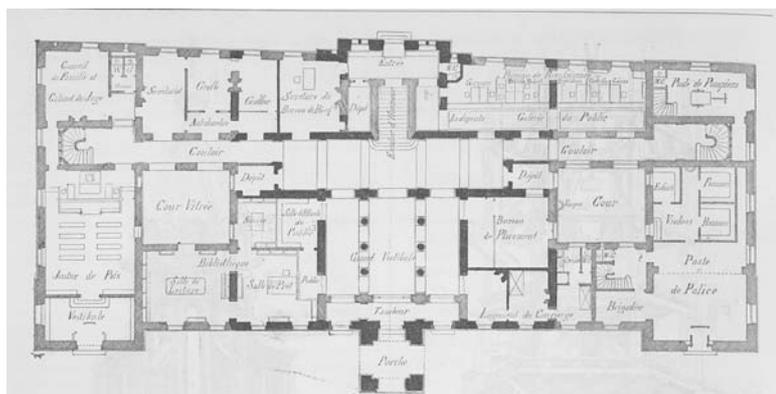
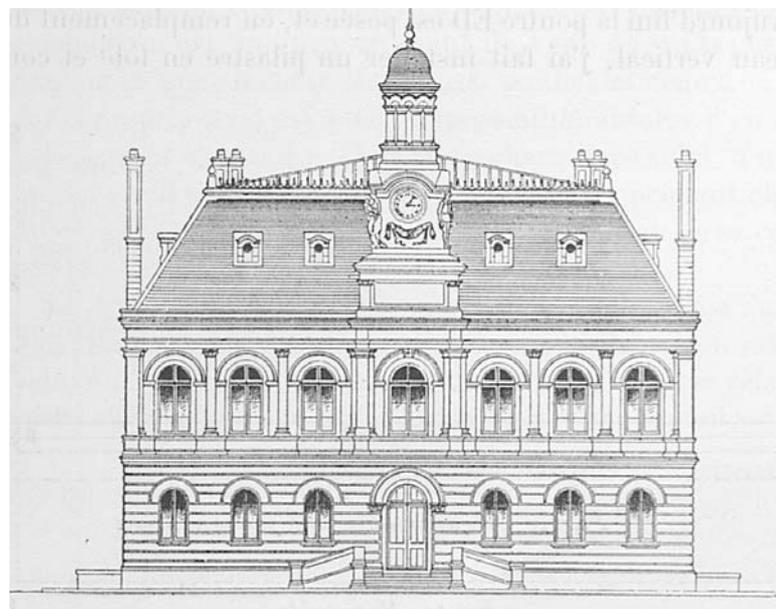
PROTECTION : protégé au titre du Plan local d'urbanisme. Motivation : mairie du 14^e arrondissement de style néo-renaissance, construite par l'architecte de l'arrondissement de Sceaux, Claude Naissant, entre 1852 et 1858 pour la commune de Montrouge. Elle ne devint la mairie du 14^e arrondissement qu'avec la loi d'annexion du 16 juin 1859. De 1886 à 1889, la mairie est agrandie par Émile Auburtin. Une nouvelle travée de fenêtres fut ajoutée à la façade principale de chaque côté et les ailes en retour furent terminées par deux pavillons en léger avant-corps. L'édifice a sa façade principale sur la place et le square Ferdinand-Brunot. Le corps central correspond à la campagne de Naissant. Le rez-de-chaussée est traité en bossage continu en table. Les fenêtres du premier étage en plein cintre sont rythmées par des pilastres corinthiens. Au centre, le porche rectangulaire à arcade en plein cintre compte trois niveaux, dont un étage d'attique décoré sur chacune de ses faces d'une horloge entre des pilastres corinthiens. Le porche est coiffé d'un campanile. Les ailes latérales, ajoutées par Auburtin, ont un étage de plus que le corps central. Les façades sur les rues Durouchoux et Saillard ont reçu des fenêtres à fronton droit porté par des consoles.

ANTERIORITE

- Vœu du 13 juillet 2006 « pour la recherche d'une meilleure implantation de l'ascenseur et la conservation de la cour avec sa voûte en béton translucide des années trente dans la mairie du 14^e arrondissement. Anciennement mairie de Montrouge - avant son annexion à la ville de Paris en 1860 -, elle a été conçue en 1852-1858 par Claude Naissant (1801-1879), agrandie en 1886-1889 par l'architecte Emile Auburtin et est aujourd'hui protégée au titre du Plan local d'urbanisme ».

- Levée de vœu le 6 mars 2007 : la CVP « a approuvé la proposition de restitution à l'identique des voûtes en pavés de verre, créées en 1936 et couvrant le rez-de-chaussée des cours intérieures de la mairie du 14^e arrondissement ainsi que l'installation d'un ascenseur dans l'axe de la composition de celles-ci, au 2, place Ferdinand Brunot (14^e arr.), ensemble bâti protégé au titre du Plan local d'urbanisme ».

Ci-contre, de haut en bas : façade de la mairie état initial (cliché DHAAP) et plan après extension (Archives de Paris) ; vue d'une voûte en pavés de verre.



PRESENTATION. Construite entre 1852 et 1858 par Claude Naissant pour la commune de Montrouge, et annexée en 1859 à Paris, la mairie du 14^e arrondissement a fait l'objet de plusieurs campagnes de travaux, à commencer par son extension, signée d'Emile Auburtin, projet qui conduit à la création de deux cours intérieures. En 1936, la cour de gauche est couverte par une voûte en béton translucide remarquable.

Le projet actuel concerne le réaménagement d'une partie du rez-de-chaussée, la création d'un ascenseur accessible aux personnes à mobilité réduite et la « reconstitution » de la voûte en pavés de verre.

L'étude préliminaire, réalisée en 2007 et validée par la Commission du Vieux Paris, prévoyait la restauration de la voûte et l'implantation de l'ascenseur dans l'axe de la cour plutôt qu'à l'aplomb d'une des fenêtres, solution plus économique mais moins satisfaisante architecturalement. Après consultation du laboratoire des monuments historiques, l'architecte a renoncé à une solution de restauration, puis renoncé à une solution de reconstruction à l'identique et propose maintenant la démolition pure et simple de la voûte et sa reconstruction selon un schéma géométrique inspiré de l'ancienne mais réalisé avec des matériaux totalement différents (structure métallique en profilés plats mécano-soudés et modules de verre).

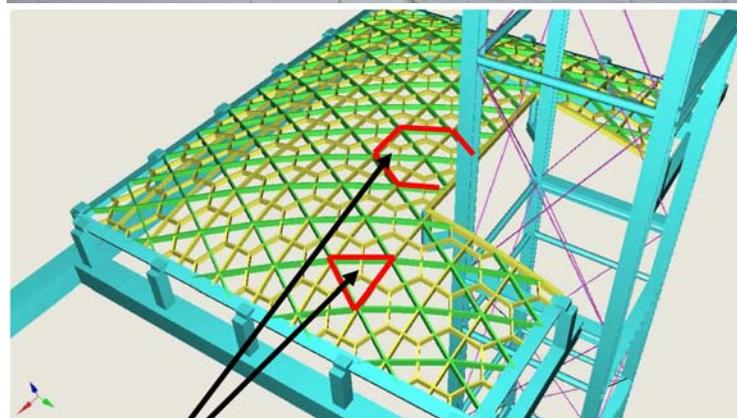
DISCUSSION. Endommagées au cours du temps, notamment par les chocs thermiques, beaucoup de voûtes et de parois en pavés de verre ont déjà disparu. Au point que celles qui subsistent font maintenant figure de raretés. Leur restauration, pourtant, est tout à fait envisageable mais pose la question du matériau. Des exemples, comme la villa Noailles à Hyères ou l'aérogare du Bourget, sont évoqués.

Sans contester la validité de l'expertise fournie par le laboratoire de recherche sur les monuments historiques, plusieurs membres expriment des regrets au sujet de la perte de la voûte de la mairie du 14^e, à laquelle les éléments losangés donnent une qualité toute particulière.

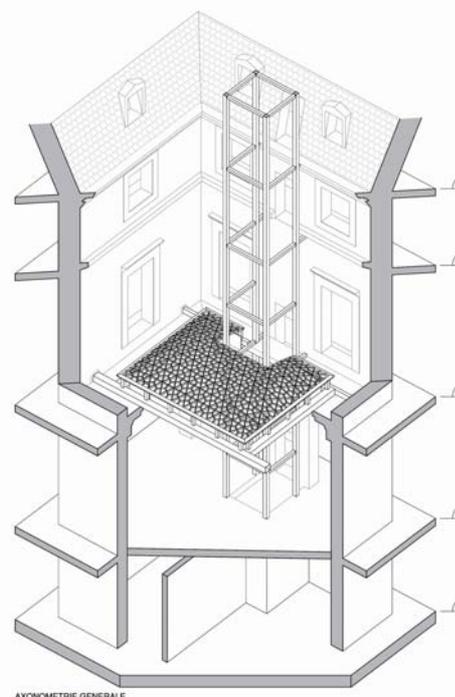
Compte tenu de l'impossibilité invoquée par le maître d'ouvrage de restaurer cette voûte, les membres considèrent que le projet actuel ne propose plus guère qu'une forme de pastiche dénué de sens, et qu'à ce stade de renoncement, il serait préférable de renoncer aussi à cette restitution au profit d'une œuvre originale.

RESOLUTION. La Commission du Vieux Paris, ayant pris acte des rapports d'expertise concluant à l'impossibilité technique de restaurer à l'identique la voûte en pavés de verre créée en 1936 et couvrant l'une des cours intérieures de la mairie du 14^e arrondissement, renonce à cette demande qu'elle avait formulée le 6 mars 2007. La Commission regrette la disparition de cette belle voûte en béton translucide, typique de l'entre-deux guerres, et dont les exemples se raréfient progressivement (BMO du 5 juin 2009).

Ci-contre, de haut en bas : voûte de pavés de verre état actuel, détail ; schéma du projet d'une nouvelle voûte (documents Prunet architecture, C&E ingénierie).



Module De verre



6-8, place de la Concorde (8^e arr.)

Automobile club de France

Réaménagement des circulations

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. PANHARD Robert

SCI DES HÔTELS

SHON à démolir : 263 m²

SHON créée : 25

Permis de construire permis de construire n° 075 108 09 V 0005 déposé le 13/02/2009

« Réhabilitation d'un bâtiment à usage de bureaux avec végétalisation de la façade sur cour, construction de plancher du premier entresol au deuxième étage et création de deux ascenseurs du rez-de-chaussée au sixième étage. »

PROTECTIONS. Classé monument historique.

- 6, place de la Concorde : hôtel du Plessis-Bellière, façades (*classé MH : liste de 1900 et arrêté du 31 mai 1923*).

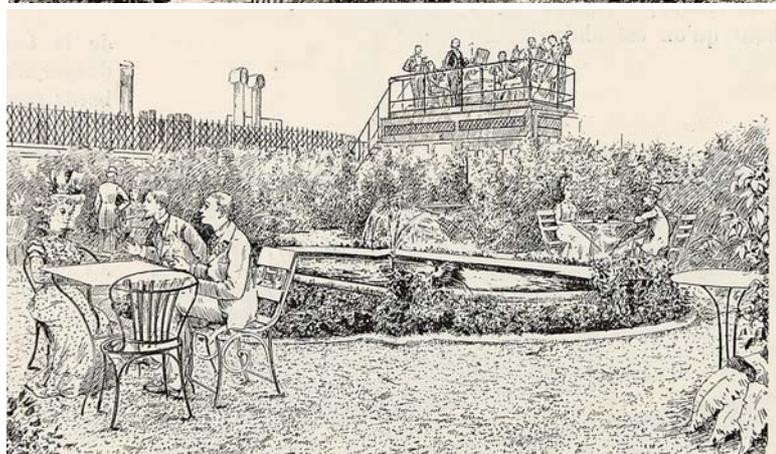
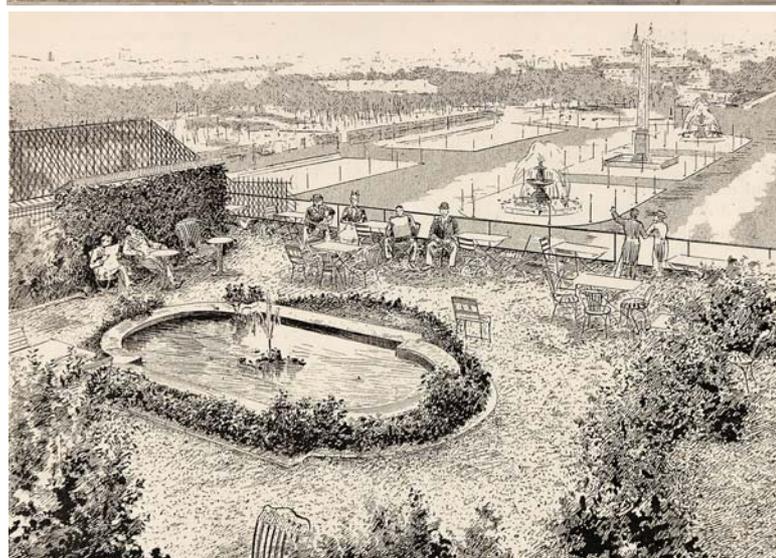
- 8, place de la Concorde : hôtel Cartier, façades (*classé MH : liste de 1900*).

ANTERIORITE

Vœu du 5 octobre 1999 pour « que soient démolies les constructions qui défigurent, du côté de la place de la Concorde, les toitures des anciens hôtels du Plessis-Bellière et de Fougères, abritant aujourd'hui l'Automobile club de France et que soit redonné aux autres pavillons de la place le profil originel des toitures, selon les dessins de Gabriel ».

HISTORIQUE. L'Automobile club de France, qui devait réunir rapidement le gotha industriel et mondain français, s'installe à la fin du XIX^e siècle dans les deux hôtels particuliers du centre du pavillon ouest de la place de la Concorde : l'hôtel Rouillé de l'Étang (puis de Plessis-Bellière, actuel n° 6) et l'hôtel Moreau (puis Cartier, actuel n° 8), élevés par Pierre-Louis Moreau-Desproux à partir de 1775, derrière les façades de Gabriel.

L'architecte Gustave Rives entreprend la transformation du premier en 1898 pour y installer l'Automobile club, qui inaugure son nouveau siège lors de l'Exposition universelle de 1900 par des festivités remarquées. La presse spécialisée se fait alors l'écho du luxe, de la qualité et de la modernité des équipements, ainsi que de la prouesse du jardin suspendu. A la place du comble à très faible pente d'origine, Rives avait aménagé une terrasse paysagée en béton armé qui, avec ses massifs fleuris, son bassin, son belvédère, faisait office de restaurant de plein air, et préfigurait les terrasses plantées du mouvement moderne. L'ascenseur, côté cour, permettait d'y accéder très rapidement. Si l'aménagement horticole a aujourd'hui disparu, l'organisation des terrasses, des escaliers et de l'ascenseur a subsisté. Plusieurs modifications sont ensuite apportées au bâtiment : réunion avec l'ancien hôtel Moreau (après 1906) ; transformation de la salle de théâtre en piscine, bibliothèque et salle de conférences ; épaissement de la façade par une structure métallique à bow-window (aménagement de la salle d'armes) ; nouvelle salle de billard Art déco, etc.



Ci-contre, de haut en bas : façade actuelle sur la place de la Concorde ; dessins de la terrasse plantée (documents Bibliothèque historique de la Ville de Paris) et vue actuelle de la même terrasse. Le végétal a disparu mais les structures sont intactes, y compris le belvédère.

PRESENTATION. Le programme demandé à Gustave Rives était très complet et regroupait tout le nécessaire au fonctionnement d'un cercle sélect (salle d'escrime, salles de théâtre, salles de réunions et d'exposition d'automobiles, billard, restaurant), le tout couronné par la spectaculaire terrasse-jardin. Le projet envisagé vise à améliorer les accès et une partie des circulations, notamment pour les personnes à mobilité réduite, par l'épaississement de la façade nord de la cour. Ceci permettrait de régulariser la façade derrière une paroi végétale, mais entraînerait l'occultation d'environ un tiers de la façade ouest, poursuivant le processus de dissimulation de l'élévation de Rives, déjà entrepris par l'adjonction d'une structure métallique en partie basse. Afin de « nettoyer » la cour, il est aussi prévu de démolir la gaine de l'ascenseur greffée sur la façade est, à côté du grand escalier.

La question de la toiture doit être abordée dans un second temps, en concertation avec l'hôtel de Crillon, les deux établissements souhaitant « améliorer » l'utilisation de cette zone.

Ce projet soulève plusieurs problèmes :

- si la régularisation de la façade nord est souhaitable, elle se fait au détriment des dispositions de Rives (galerie du premier étage et élévation du fond de la cour), ainsi que de quelques croisées du XVIII^e siècle subsistant au revers du corps de bâtiment principal ;
- la démolition de l'ascenseur est envisagée comme une opération de curetage de la cour et de façon tout à fait indépendante de la toiture, alors qu'il participait pleinement à la disposition luxueuse de la terrasse voulue par Rives comme un jardin suspendu accessible directement depuis la cour.

DISCUSSION. La Commission se déclare attachée au respect du projet et des façades de Gustave Rives et observe que le manque de cohérence entre les plans ne permet pas d'évaluer précisément l'impact du projet sur la façade sur cour. La disparition de l'ascenseur qui menait à la terrasse est regardée comme une perte difficile à justifier. D'après certains plans, il est à craindre qu'une partie des façades soit grignotée par l'aménagement végétalisé prévu. Une première intervention suggère qu'à l'occasion de la réfection des toitures, le profil de celles de l'hôtel voisin, l'hôtel de Coislin, soit retenu comme modèle. Une autre, au contraire, considère que cette proposition, qui viendrait pérenniser la présence d'une surélévation postérieure à la construction d'origine, ne serait pas conforme à l'esprit de Gabriel dont le dessin représentait des toitures plates. Enfin, la terrasse plantée, qui constitue une intervention exceptionnelle et novatrice, est regardée, par d'autres intervenants, comme très importante pour l'histoire de l'architecture moderne et digne d'être un jour protégée à ce titre.

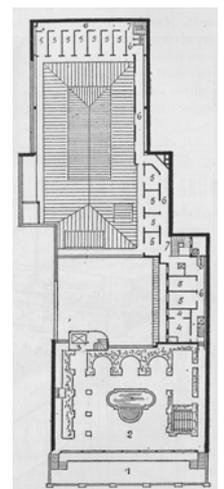
RESOLUTION. La Commission du Vieux Paris, constatant que les ambiguïtés des plans du dossier ne permettent pas de mesurer pleinement l'impact du projet sur la façade sur cour, a émis un vœu en faveur d'un projet plus respectueux de l'œuvre de l'architecte Gustave Rives.

Elle attire enfin l'attention sur l'ancien jardin suspendu, première terrasse moderne de Paris (BMO du 5 juin 2009).



Ci-dessus : la cour actuelle.

Ci-dessous : le projet (documents Automobile club, Yves Radot, architecte).



38, boulevard des Italiens, 2-6, rue de la Chaussée-d'Antin (9^e arr.)

Restructuration en bureaux des maisons De Pestre

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. CALEDIT Fadi SARL SIENNE

SHON à démolir : 187,20 m²

Permis de construire n° 075 009 08 V 0041 déposé le 06/11/2008 rectifié et complété le 27/02/2009

« Réhabilitation d'un bâtiment de cinq étages à usage d'habitation, de bureaux et de commerce avec démolition du plancher du sixième étage, changement de destination des locaux à usage d'habitation situés aux quatrième et cinquième étages en bureaux (onze logements supprimés).

PROTECTIONS

- La porte monumentale sur rue, vantaux compris : Inventaire supplémentaire des monuments historiques (ISMH) par arrêté du 19 octobre 1927.

- Les façades sur rues et les toitures correspondantes, ISMH par arrêté du 30 décembre 1977.

HISTORIQUE. Cet ensemble construit en 1792 par l'architecte Nicolas-Antoine Vestier, auteur notamment de la rue des Colonnes, figure parmi les rares constructions de la période révolutionnaire, et des plus remarquables.

• L'immeuble d'angle. Réalisé à l'initiative du banquier belge De Pestre, cet immeuble spéculatif est complété à partir de 1824 par une aile sur cour en remplacement des remises et écuries qui s'y trouvaient. Au cours du XIX^e siècle, les devantures commerciales dissimulent progressivement les rez-de-chaussée tandis que l'aspect de l'entresol demeure plus longtemps inchangé.

Sur le boulevard, la façade est modifiée au rez-de-chaussée, en 1897 et 1907, par la suppression de piles en pierre remplacées par des colonnes de fonte pour élargir les baies des boutiques, perturbant le rythme alterné d'arcades et de baies rectangulaires. A l'entresol, les dispositions d'origine ont probablement été conservées jusqu'aux années 1930. Sur la rue de la Chaussée d'Antin, même évolution avec des modifications de devantures dès le XIX^e siècle.

En 1939-41, démolition des ailes et corps de bâtiments sur cour, ainsi que des escaliers principaux aux deux extrémités du bâtiment, et création d'une salle de cinéma. Cette transformation s'accompagne de l'ouverture d'un restaurant à l'angle, qui a causé là encore la disparition des arcades. L'ajout du balcon a conduit à la suppression partielle de la balustrade. De cette époque datent aussi le pan coupé, la pose d'une marquise et la mise en place, en partie haute de l'entresol, de poutres métalliques de reprise de la façade.

Entre 1930 et 1945, le comble est remplacé par un cinquième étage en léger retrait. La transformation en bureaux d'une grande partie des surfaces date des mêmes années.

Ci-contre, de haut en bas : photo Lansiaux 1919 ; vue actuelle (photo DHAAP) et projet du studio Ory montrant la proposition de reconstitution des arcades.



• 6, rue de la Chaussée d'Antin : construit peu après, vers 1798-1800, surélevé au milieu du XIX^e siècle par transformation du comble en étage carré. L'immeuble reste ensuite en l'état jusqu'en 1930, date à laquelle il est réuni au précédent. Les constructions sur cour sont remplacées par une construction de six étages (Barhmann, architecte). Plusieurs boutiques sont rassemblées alors pour un nombre d'occupants plus réduit. En 1938, les façades sont profondément transformées pour créer l'issue du cinéma (architectes, Ardouin et Lemaître) et du fait de l'installation de bureaux qui entraîne elle aussi la modification des baies de boutiques.

1973 : une agence bancaire modifie la devanture tout en reconstituant les fenêtres de l'entresol dans leur « état d'origine » correspondant plutôt à un état XX^e siècle (1941).

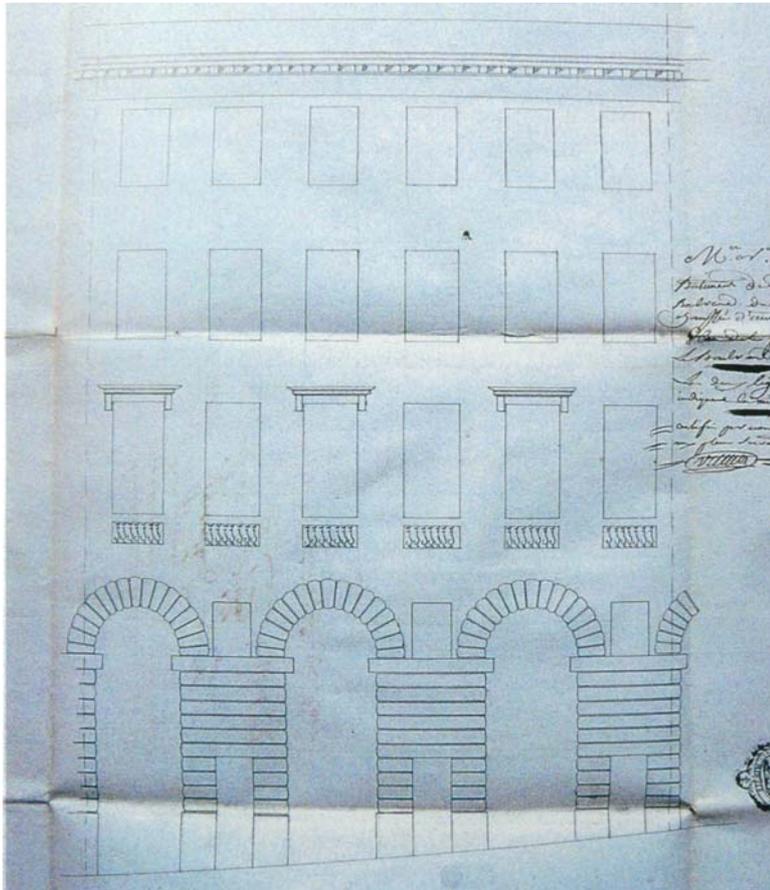
PRESENTATION. Parachevant un processus amorcé dans les années trente, le projet actuel vise à affecter à des bureaux toutes les surfaces de plancher des étages (onze logements supprimés). Ce réaménagement s'accompagne d'une restructuration des circulations verticales et d'un réaménagement complet de la cour (un jardin suspendu étant aménagé sur la terrasse du cinéma).

Concernant les façades, le projet affiche l'ambition de restitution du registre bas d'arcades et de bossages au fur et à mesure de la libération des locaux commerciaux.

Inspirée du dessin d'origine, cette restitution s'autorise néanmoins quelques libertés avec les proportions comme avec les matériaux... Elle ne s'accompagne pas d'un projet de restitution des toitures, qui semblerait pourtant aussi pertinent.

DISCUSSION. Le débat s'ouvre sur la modification du registre bas d'arcades et de bossages du bâtiment, qui serait réalisée au fur et à mesure de la libération des locaux commerciaux. Il est souligné qu'elle est présentée comme une restitution, mais ne respecte pas les proportions, l'épaisseur ni les matériaux d'origine. Les membres considèrent qu'il s'agirait dès lors d'une caricature d'architecture néo-classique.

Dans la mesure où cette soi-disant « restitution » est une perspective à terme, et non l'objet du présent permis, la Commission ne forme finalement pas de vœu.



Ci-contre, de haut en bas : portes monumentales visées par l'inscription ISMH (photos Lansiaux 1919) ; élévation par A.Vestier (Archives nationales).

Ci-dessous : projet studio Ory représenté à l'achèvement, après libération des commerces.



Faisabilité - Examen préalable

PROTECTION : protégé au titre du Plan local d'urbanisme.

Motivation. Aux n° 49, rue Volta et 32, rue du Vertbois, maison d'angle du XVII^e siècle présentant une façade composée de cinq travées sur la rue du Vertbois et de trois étages carrés sur rez-de-chaussée. Double façade sur la rue Volta dont une partie en très mauvais état. Fruit apparent. Les façades sont ornées de traits de refends dans l'enduit.

ANTERIORITE

Séance du 3 juin 2003

Vœu en faveur de la restauration des immeubles.

Vœu que les immeubles datant du début du XVIII^e siècle ne soient pas démolis mais restaurés dans un souci de conservation maximale des structures anciennes, l'homogénéité et la qualité du patrimoine conservé dans ce quartier ne devant pas être dénaturées.

PRESENTATION. Dans le cadre des opérations de résorption de l'habitat insalubre, la Société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris (SIEMP) propose une série d'interventions sur des immeubles situés rue Volta, à l'angle de la rue du Vertbois. Quoiqu'une grande partie de ce quartier XVIII^e siècle soit maintenant protégé au PLU, certains immeubles menacent ruine, d'autres sont déjà tombés. Les deux immeubles d'angle sont en cours de réhabilitation, l'immeuble qui fait suite sur la rue Volta, s'étant déjà effondré, doit être reconstruit. La demande actuelle porte sur le quatrième immeuble, le plus étroit et le plus haut, reconstruit au XIX^e siècle en recul d'alignement.

Est joint à la demande le projet de reconstruction qui unifie les deux parcelles en une seule entité architecturale, tout en conservant les alignements anciens.

Le projet de façades n'a pas encore été communiqué.

RESOLUTION. La Commission du Vieux Paris accepte la démolition du petit bâtiment du XIX^e siècle situé 51, rue Volta, constatant que le projet en faisabilité de la Société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris (SIEMP) prévoit la conservation du bâtiment d'angle situé sur la même parcelle, au 32, rue du Vertbois, qui avait motivé la protection au titre du PLU.

La Commission du Vieux Paris recommande toutefois la conservation de la rupture d'alignement, marquant le tracé du parcellaire ancien, lorsque sera construit un nouveau bâtiment (BMO du 5 juin 2009).

Ci-contre, de haut en bas : PLU, photos de la séquence bâtie (DHAAP).

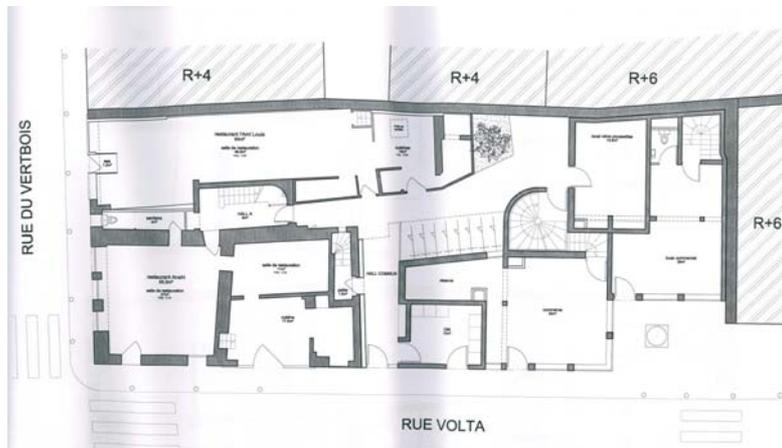




Ci-dessus : plan du projet d'opération.

Ci-dessous : plan d'ensemble état projeté du n° 32, rue du Vertbois et des n° 49 et 51, rue Volta (document SIEMP ITAR architectes).

Ci-contre, de haut en bas : l'immeuble du n° 51, rue Volta, l'intérieur et la cave (photos DHAAP).



97, rue du Faubourg du Temple - 75011

Démolition totale d'un immeuble du XVIII^e siècle

Faisabilité - Examen préalable

PROTECTION. Aucune.

PRESENTATION. Il s'agit de l'une des adresses confiées à la Société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris (SIEMP) dans le cadre du programme de résorption de l'habitat insalubre.

Un examen rapide des lieux montre un bâti complexe, manifestement construit en plusieurs campagnes. Un corps de bâtiment sur rue, à ordonnance régulière, doté d'un bel escalier qui pourrait remonter au XVIII^e siècle ; le bâtiment sur rue a été successivement épaissi sur cour, allongé le long d'un des mitoyens par un immeuble placard, surélevé côté rue de deux niveaux en retrait, enfin complété d'un atelier en fond de parcelle...

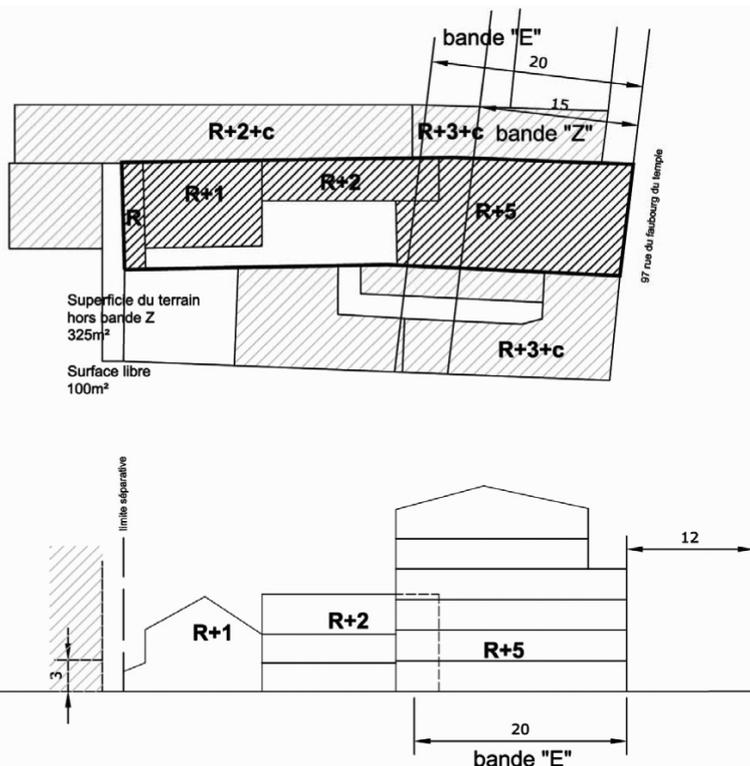
Le maître d'ouvrage demande la démolition totale de l'ensemble en vue d'y reconstruire douze logements. Mais il a également envisagé l'hypothèse d'une réhabilitation du corps de bâtiment sur rue et d'une reconstruction sur le reste de la parcelle. L'argument en faveur d'une reconstruction totale tient notamment aux problèmes d'organisation du chantier sur une telle parcelle, étroite et allongée. Compte tenu du caractère hétérogène mais ancien des bâtiments, une étude historique s'impose.

RESOLUTION. La Commission du Vieux Paris, saisie d'une demande d'avis préalable de la SIEMP portant sur la démolition totale des bâtiments situés au 97, rue du Faubourg du Temple, en vue d'y reconstruire douze logements, a recommandé la réalisation, avant toute décision, d'une étude historique permettant d'éclairer les choix du maître d'ouvrage (BMO du 5 juin 2009).



Ci-contre, de haut en bas : PLU ; photo de la façade ; plan et coupe schématiques actuels.

Ci-dessous : escalier principal sur rue (photos DHAAP).



La Commission du Vieux Paris est un comité consultatif présidé par le Maire de Paris et, par délégation, par M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine.

Les séances de la Commission sont préparées par son Secrétariat permanent, sous la direction de M^{me} Marie-Jeanne Dumont, Secrétaire générale de la Commission du Vieux Paris.

Rédaction des fiches de présentation - Compte rendu :

Marie-Jeanne Dumont

Nicolas Courtin

Laurent Favrole

Katya Samardzic

Laurence Bassières

Sébastien Pointout

Crédits photographiques (tous droits réservés) :

Marc Lelièvre

Christian Rapa

Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris

Direction des Affaires Culturelles

Mairie de Paris